

## **2 - TERRE**

### **2.3 Les terrains communaux au service de la biodiversité**

#### **Le contexte :**

La commune de Porspoder et son CCAS sont propriétaires d'un certain nombre de terrains, parmi lesquels des terrains agricoles. Ces terrains sont des zones de prairies fauchées par les agents ou des secteurs boisés ou alors des terres utilisées sans autorisation par des exploitants agricoles. Suite à la demande d'un jeune agriculteur en reconversion qui cherchait des terres pour y installer un verger et une exploitation en maraîchage biologique, nous nous sommes intéressés à ce qui peut constituer un potentiel communal d'accueil pour la biodiversité.

#### **La démarche :**

La première étape a été de localiser les parcelles communales, de les cartographier et de réaliser des repérages terrain.

Nous avons ensuite pris contact avec les services départementaux en charge du plan « Arbres » afin de savoir si certaines parcelles pouvaient être boisées. Des visites terrain ont été réalisées avec Lucie Vincent, chargée de mission pour le CD29, et Fabien Acquitter, technicien territorial de l'ONF et un rapport a été émis « Etude de boisement, commune de Porspoder » en septembre 2023 avec des propositions de boisement. La tempête Ciaran a suspendu le projet qui devrait être repris à l'automne 2024. Certaines parcelles pourront également être laissées en libre évolution.

En ce qui concerne les terrains exploités sans autorisation par des privés, des conventions de mises à disposition ont été signées avec les occupants, les engageant à mettre en place de bonnes pratiques favorables à la biodiversité (pas d'intrants chimiques, éco-pâturage...).

Enfin, une convention de mise à disposition d'une parcelle communale existait déjà avec l'association du Jardin Partagé. Deux autres projets de création de vergers partagés ont émergé dans le temps de l'ABC, portés par les associations Agit'Glaz et Liorz ar Mezou Vourc'h. Ils ont été soutenus par la mairie et des conventions ont été signées pour la mise à disposition de terrains communaux. Des échanges avec l'association « Graines d'Iroise » qui souhaite développer des projets pédagogiques dans la nature avec les enfants ont également été fructueux et des espaces publics ont été proposés.

Par ailleurs, la question d'implantation de talus et de haies est traitée par la CCPI dans le cadre de Breizh Bocage. La commune est demandeuse de l'implantation de ces talus, favorables aux continuités écologiques et à une meilleure qualité de l'eau des ruisseaux. Une formation a d'ailleurs été proposée aux élus de la CCPI sur la question de l'entretien du bocage.

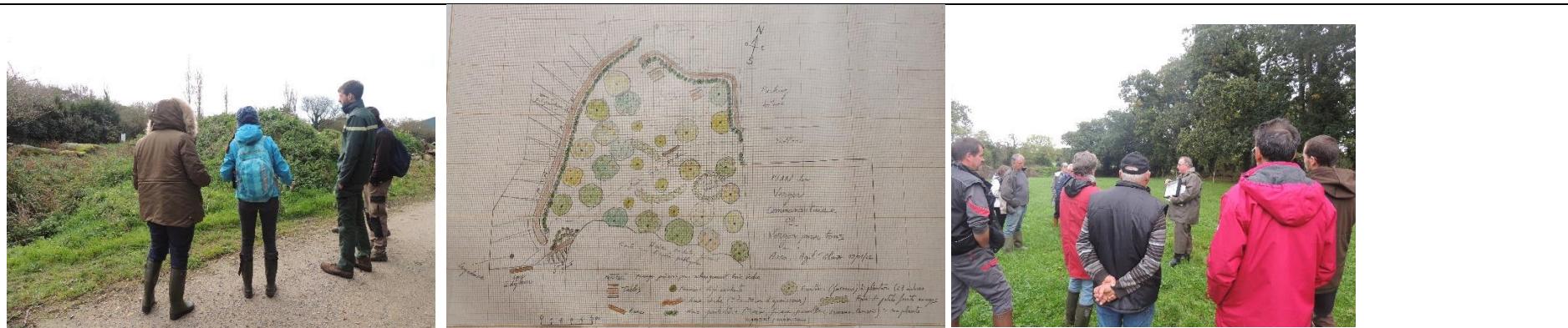


Photo de gauche (Marie Hascoët) : visite de la chargée de mission du CD 29 et du technicien de l'ONF pour le repérage des terrains du plan arbres le 7 décembre 2022

Photo du centre (Yvan Pailler) : plan du verger pour tous porté par l'association Agit'Glaz

Photo de droite (Marie Hascoët) : formation des élus sur la question de l'entretien du bocage, le 14 octobre 2022

#### **Les actions à réaliser ou à poursuivre à la suite de l'ABC :**

- Poursuite de la mise en œuvre du plan « Arbres »
- Identification et valorisation des terrains pour les laisser en livre évolution (labellisation Réserves de vie sauvage ?) et si possible signature d'ORE (Obligations Réelles Environnementales)
- Poursuite du travail de conventionnement avec les exploitants
- Poursuite du soutien aux associations

## 2-TERRRE

### 2.4 L'entretien des bords de route

#### Le contexte :

Les bords de routes sont aujourd’hui devenus des refuges de biodiversité. Zones lisières souvent bocagères, ils constituent aussi des corridors écologiques nécessaires au déplacement des espèces. Mais pour des raisons de sécurité, les accotements et talus sont régulièrement « entretenus ».

Selon leur propriété, départementale, intercommunale ou communale, les routes et leurs abords sont pris en charge par des collectivités différentes : département du Finistère, Pays d'Iroise Communauté et commune. Il se trouve que, pour des raisons logistiques, la commune de Porspoder délègue l'entretien des abords des routes communales à l'intercommunalité. On définit 4 zones principales qui peuvent faire l'objet d'un entretien différent : l'accotement, le fossé, le bas de talus et le haut de talus. Pour des questions environnementales et de moindre consommation d'énergie, les hauts de talus ne sont plus coupés.

Par délibération du bureau communautaire du 14 avril 2021, la CCPI a proposé la mise en place d'une expérimentation sur le fauchage raisonné des dépendances vertes pour les routes communautaires et communales sous quotas de travaux s'appuyant sur la note « Evolution de la pratique de fauchage raisonné » de mars 2021. Les principes suivants ont été actés :

#### Respect de la saisonnalité :

- Réaliser les fauches de sécurité d'accotement de mai à fin juillet
- Réaliser les fauches complémentaires d'entretien de fin août à fin novembre

#### Respect du couvert végétal

- Garantir une hauteur de coupe à minima de 10 cm
- Interdire le fauchage sommital des talus

Si ces principes ont bien été mis en place sur les routes communautaires, il apparaît que les communes restent libres de s'y astreindre ou non.

#### La démarche :

Une visite de terrain avec les services de la CCPI (Pascal Gautier) et le responsable des agents communaux (Ronan Bellec) a eu lieu en 2022 afin de décider du type d'entretien des abords des routes communales de Porspoder. Il a été alors acté de limiter la coupe le plus possible, sauf besoin de sécurité, afin de permettre aux espèces d'accomplir leur cycle de vie. L'appréciation du « besoin d'entretien » est faite « à l'estime » par les agents communaux en conciliant autant que possible sécurité et biodiversité. Les bords de routes bénéficiant d'accotements suffisamment larges, ne doivent pas être entièrement fauchés. Les hauts de talus ne doivent pas être coupés. La période d'intervention à privilégier est le mois de septembre mais les accotements peuvent faire l'objet d'interventions intermédiaires en fonction des besoins sur une bande limitée.

Cependant, il est apparu en juin 2024 que si ces principes s'appliquaient bien aux routes goudronnées communales, un autre traitement, beaucoup plus « drastique » était appliqué sur la plupart des chemins communaux pour répondre au besoin de passage des machines agricoles.



Entretien des bords de chemins communaux en juin 2024

Un nouveau tour de la commune a été effectué afin de constater cet entretien et des réunions avec les services compétents de la CCPI ont permis de s'entendre sur le fait que les chemins qui desservent les exploitations agricoles bénéficieraient dorénavant d'une gestion différenciée au même titre que les autres routes communales. Des rendez-vous individuels avec les 9 agriculteurs de la commune vont être pris afin de connaître leurs contraintes et de leur expliquer la démarche.

L'entretien des fossés est aussi une problématique pour les agents de la commune car cela nécessite un travail important sans solution satisfaisante de stockage de la terre. Par ailleurs, la terre exportée peut contenir des traces d'hydrocarbures mais aussi des plantes invasives ce qui pose question quant à sa réutilisation comme talus, comme c'est parfois le cas.

**Les actions à réaliser ou à poursuivre à la suite de l'ABC :**

- Optimiser la gestion raisonnée des bords de route par un même traitement sur l'ensemble de la commune
- Sensibiliser les habitants et agriculteurs à l'importance de ces corridors écologiques et valoriser cette démarche (pose de panneaux par exemple)
- Réfléchir à la question de l'entretien des fossés et trouver des solutions de stockage adaptées

## 2 TERRE

### 2.5 Les jardins punks

#### Le contexte :

Les jardins privés sont un autre levier important en matière de préservation de la biodiversité communale. Ne pas utiliser de produits chimiques, ne plus tondre et faucher en fin de saison, garder du bois mort, des murs anciens, conserver les adventices, privilégier les plantes mellifères... quelques changements de pratiques peuvent très rapidement favoriser l'accueil de la flore et de la faune.

#### La démarche :

La sensibilisation des habitants pour la mise en œuvre de pratiques plus accueillantes a été amorcée dans le cadre de l'ABC. Pour cela, nous avons été soutenus par Christian Hily de Bretagne-Vivante et le programme Regain.

Une information a été faite dans la Lettre de Porspoder et dans la Lettre de la Biodiversité et 7 jardins ont été visités. Des conseils ont été donnés aux propriétaires : aménagement de mares, mise en place de cailloux pour l'accueil de reptiles, gestion différenciée des espaces...

A noter, une initiative privée intéressante : une Obligation Réelle Environnementale a été signée dans la commune pour un terrain de près de 1 000 m<sup>2</sup>, composé de taillis et de bois, et situé en zone humide sur la rue de Kerharran, au carrefour avec Kerizella et Mazou. Une information a été faite dans la Lettre de Porspoder pour donner des idées aux autres habitants !





Visite des jardins privés de Porspoder en compagnie de Christian Hily de Bretagne-Vivante  
Photo de droite (Arnaud Ducrest) : première ORE à Porspoder !

**Les actions à réaliser ou à poursuivre à la suite de l'ABC :**

- Poursuite des visites de jardins et des conseils
- Partage de l'information sur les bonnes pratiques
- Mise en place éventuelle d'ORE sur les terrains communaux

## **2 TERRE**

### **2.6 Les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)**

#### **Le contexte :**

Des Espèces Exotiques Envahissantes, végétales et animales, ont été identifiées dans la commune. Nous avons été alertés plusieurs fois par les habitants et élus qui sont très sensibles à cette question. Herbes de la pampa, Renouée du Japon, Ail Triquétre, ragondins, frelons asiatiques, sont quelques-unes de ces espèces importées par l'humain et qui ont trouvé, sur nos territoires, de nouveaux sites de vie. L'attention se porte aussi sur des espèces indigènes considérées comme envahissantes comme la Ravenelle.

#### **La démarche :**

Une sensibilisation a été réalisée dans la Lettre de la Biodiversité sur la question des espèces exotiques envahissantes et sur le rôle initial des humains dans ces déséquilibres.

##### **❖ EEE végétales**

Les EEE végétales et les espèces indigènes comme la ravenelle sont prises en compte sur les espaces littoraux par le gestionnaire de ces espaces, Pays d'Iroise communauté.

Il apparaît que certains terrains communaux (terrain près du tennis, berges de Mazou, berges du Spernoc) sont très concernés par l'implantation d'herbes de la pampa, de renouées du Japon et autres végétaux envahissants. Il n'est pas toujours aisés de trouver des solutions adaptées. Les agents communaux s'appuient sur les recommandations faites par la CCPI. Un travail de dégagement des herbes de la pampa sur les berges de Mazou a commencé.

Les préconisations de la CCPI ont été également communiquées aux habitants par une information dans la Lettre de la Biodiversité et la mise à disposition de plaquettes d'information à la mairie.

Des visites chez des particuliers (secteur de Mazou) ont été réalisées pour les sensibiliser à cette question.

##### **❖ Le Frelon asiatique**

Nous avons été contactés par 2 apiculteurs soucieux de l'implantation du frelon asiatique sur la commune. Le piégeage des frelons asiatiques est réalisé depuis quelques années par les agents de la commune à partir de pièges qui avaient été distribués à une certaine époque par la CCPI. Il se trouve que ces pièges ne sont pas adaptés et attirent d'autres espèces.

Divers échanges ont abouti à la réalisation d'une conférence d'information des habitants le 24 février 2024 (participants : Charles Lansonneur,

Jean-Yves Bargain, Marie Hascoët et Pascal Gautier, référent frelon asiatique de la CCPI). L'expérimentation de nouveaux pièges plus sélectifs a été faite et une stratégie de piégeage élaborée.



## PORSPODER T du 29/02/24 Porspoder se mobilise contre le frelon asiatique

Comme d'autres communes, Porspoder prend déjà ses dispositions avant l'arrivée des beaux jours, et sensibilise ses habitants à la lutte contre les frelons asiatiques. Chacun doit y prendre sa part, mais avec discernement.

● Avec l'arrivée du printemps, la commune de Porspoder, Pays d'Iroise communauté (PIC) et les apiculteurs locaux se préparent à lutter à nouveau contre le frelon asiatique. Ils doivent également y prendre leur part, mais avec discernement. Une conférence sur ce sujet a été proposée par la municipalité de Porspoder. Plusieurs étaient invités par quatre conférenciers, Marie Hascoët, Pascal Gautier, Jean-Luc Bargain et Charles Lansonneur, et a été suivie par 50 personnes.

Un redoutable prédateur  
Le frelon asiatique (*Vespa velutina*) est une espèce exotique envahissante qui est un redoutable prédateur. « Une seule colonie peut consommer en



Marie Hascoët, conseillère municipale, organisatrice d'une conférence sur le frelon asiatique cédé à Porspoder, avec, de gauche à droite, Pascal Gautier, Jean-Luc Bargain et Charles Lansonneur.

moyenne 11,32 kg d'insectes en une saison (de mars à octobre) », précise Pascal Gautier, référent insecticide pour le frelon asiatique à PIC. « En zone agricole ou naturelle, diphtères, abeilles sauvages et papillons représentent les deux tiers de la population capturée (un tiers d'abeilles). En revanche, ce n'est pas le cas. » Marie Hascoët, conseillère municipale de Porspoder, en charge de l'environnement et de la biodiversité communale (ABC), insiste sur le fait que l'apiculture en périphérie n'a pas d'impact négatif sur la biodiversité, mais également l'ensemble de la biodiversité.

les pièges soient sélectifs : « préférons les frelons aux autres insectes, comme les abeilles et les papillons. » L'apiculteur Charles Lansonneur approuve. À cet égard, la municipalité va révoir son plan de piégeage, en modifiant les emplacements et en évitant les pièges sélectifs placés au pente par exemple. Pour le particulier, la meilleure chose à faire, en cas de suspicion d'un nid de frelons, est d'appeler le référent frelon asiatique (qui travaille avec la mairie), qui viendra vérifier. En cas de confirmation, il fera intervenir un prestataire pour destruction du nid.

Pratique  
Contact du référent frelons asiatiques à Porspoder : Fabrice Halle, agent communal, par téléphone au 02 98 89 90 27.

### Les actions à réaliser ou à poursuivre à la suite de l'ABC :

- Poursuite du dégagement des EEE sur les terrains communaux
- Poursuite de l'information des privés
- Ne pas planter sur les espaces verts communaux des espèces qui pourraient s'avérer envahissantes
- Poursuite de la réflexion sur le frelon asiatique

### 3 MER ET LITTORAL

#### 3.1 La laisse de mer et la végétation des hauts de plage

##### Le contexte :

La laisse de mer et la végétation des hauts de plage sont des habitats qui abritent et nourrissent un certain nombre d'espèces animales et végétales. Elles participent aussi à limiter l'érosion côtière. Pourtant, certains usagers des plages considèrent que la laisse de mer est « sale » et que la végétation « prend de la place et ne permet pas d'étaler sa serviette ».

##### La démarche :

Afin de sensibiliser les habitants, visiteurs et élus de Porspoder à l'importance du maintien de la laisse de mer et de la végétation de hauts de plage, des informations ont été apportées à plusieurs reprises dans la Lettre de la biodiversité. La laisse de mer n'est plus enlevée et les personnes habituées à arracher la végétation ont été sensibilisées. On a pu constater à l'été 2024 une belle surface couverte par l'Arroche des sables et le Caquillier maritime. L'exposition « Trésors des dunes et du bord de mer » présente quelques-unes de ces espèces et rappelle le besoin de les préserver.



Photo de gauche (Marie Hascoët) : Caquillier maritime sur la plage des Colons

Photo de droite (Marie Hascoët) : Arroche des sables sur la plage des Colons et laisse de mer

##### Les actions à réaliser ou à poursuivre à la suite de l'ABC :

- Poursuite de la sensibilisation au non-arrachage de la végétation des hauts de plages
- Pas d'enlèvement de la laisse de mer

### **3 MER ET LITTORAL**

#### **3.2 Déchets et échouages**

##### **Le contexte :**

Commune littorale marquée par les vents dominants de secteur ouest, Porspoder est le lieu des échouages maritimes. L'arrivée de déchets (macro déchets, micro plastiques, déchets toxiques, hydrocarbures...) mais aussi d'animaux morts et vivants (oiseaux, dauphins, grands cétacés, phoques, méduses...) est le lot des plages en période hivernale.

##### **La démarche :**

La commune est membre de Vigipol et peut transmettre ses observations via [pollution@vigipol.org](mailto:pollution@vigipol.org). Le site de Kérizella est intégré dans les suivis de macro déchets OSPAR réalisés en collaboration entre le Cèdre et le Parc naturel marin d'Iroise.

Laurent Hervé, photographe et arpenteur de grève, est un informateur important pour la mairie sur cette question.

En cas d'échouages de mammifères ou d'oiseaux marins, les agents techniques contactent le Parc naturel marin d'Iroise. Les animaux morts sont déposés aux ateliers techniques. Les épisodes de grippe aviaire et les diverses zoonoses attirent l'attention sur la sécurité des agents lors de ces manipulations.

Une sensibilisation du grand public a été faite via la Lettre de la biodiversité pour communiquer les contacts téléphoniques en cas de découverte d'animaux échoués ainsi que les bonnes pratiques.

Des bacs à marée avaient été mis en place par le Parc naturel marin d'Iroise à proximité des principales plages de la commune. Le Parc assurait le coût financier du ramassage et du traitement des déchets. Depuis 2023, le Parc ne finance plus ces services. Les bacs à marée ne seront donc pas remplacés à l'automne 2024.



Photo de gauche (Laurent Hervé) : Jeune phoque échoué sur la Presqu'île de Crozon

Photo de droite (Marie Hascoët) : Vélelle échouée, plage des Colons, avril 2024 et Physalie (2020)

**Les actions à réaliser ou à poursuivre à la suite de l'ABC :**

- Assurer la sécurité des agents techniques en leur fournissant le matériel de protection individuel adapté pour le ramassage de mammifères ou d'oiseaux marins et suivre les préconisations des services compétents
- Fournir aux agents techniques le matériel adapté pour la mise en défends d'animaux (jeunes phoques par exemple)
- Continuer à relayer les informations au grand public concernant les échouages d'animaux morts ou vivants et communiquer les contacts téléphoniques
- Poursuivre la remontée d'informations sur les échouages et pollutions auprès de Vigipol

### 3 MER ET LITTORAL

#### 3.3 Les oiseaux nicheurs et les lapins

##### Le contexte :

Alouettes et pipits nichent au sol sur les espaces dunaires de Porspoder. Ils sont particulièrement sensibles au dérangement et au piétinement de leur couvée par les promeneurs et les chiens.

Les hirondelles de rivage utilisent certaines micro-falaises de la commune pour y creuser leur nid. L'érosion accentuée par des activités anthropiques rendent cet habitat fragile.

Le Lapin de Garenne est menacé en Bretagne et trouve ses derniers bastions en bord de mer et notamment à Porspoder. Mal vus par les promeneurs, ils sont accusés de « faire des trous » dans les chemins des dunes. Ils contribuent pourtant à favoriser l'habitat d'autres espèces comme le Lézard à deux raies par exemple.

##### La démarche :

Afin de sensibiliser les promeneurs et usagers des plages de Porspoder, différents supports d'information ont été diffusés : articles dans la lettre de Porspoder, dans la Lettre de la Biodiversité, sur les réseaux. Les consignes sont de garder les chiens en laisse et de rester sur les sentiers principaux. La CCPI a mis en place en 2023 et en 2024 des panneaux aux entrées des dunes pour rappeler ces préconisations qui restent cependant difficiles à faire respecter en l'absence de contrôle.



Photo de gauche (Marie Hascoët) : nids d'hirondelles de rivage, plage des Colons

Photo de droite (Marie Hascoët) : Alouette des champs et Lapin de Garenne, dunes des Colons

##### Les actions à réaliser ou à poursuivre à la suite de l'ABC :

- Poursuivre la sensibilisation sur les espèces fragiles des dunes et littoraux (panneau à l'entrée des plages et place des FFL ?)
- Eviter la multiplication des sentiers sur les dunes
- Si garde champêtre ou autorité de contrôle, intégrer le respect des préconisations dans ses missions

### 3 MER ET LITTORAL

#### 3.4 La gestion des dunes

##### Le contexte :

Les espaces naturels littoraux de Porspoder sont en partie gérés par Pays d'Iroise communauté. Ses services assurent l'ensemble de la gestion, depuis quelques suivis naturalistes jusqu'à la fauche, l'enlèvement d'espèces envahissantes et le suivi de convention de pâturage.

##### La démarche :

La mairie s'associe à ces travaux notamment en participant au plan de fauche et en étant cosignataire des conventions de pâturage.



Photo de gauche (Marie Hascoët) : Orchis pyramidal, dunes des Colons

Photos de droite (Marie Hascoët) : pâturage sur les dunes et ravenelle

##### Les actions à réaliser ou à poursuivre à la suite de l'ABC :

- Poursuivre le travail de collaboration avec la CCPI sur les espaces naturels littoraux

### 3 MER ET LITTORAL

#### 3.5 L'érosion du trait de côte et les risques de submersion

##### Le contexte :

Porspoder, comme un certain nombre de communes littorales de Pays d'Iroise communauté, a été identifiée comme prioritaire dans la prise en compte des risques d'érosion et de submersion marine. Ce volet est piloté par la CCPI : définition de zonages intégrés dans les documents d'urbanisme, diagnostic des ouvrages de protection...

Si l'adaptation aux changements est une réponse, la réduction de nos impacts en est une autre, complémentaire. Aussi, le maintien de la laisse de mer et de la végétation des hauts de plage participent à cette limitation. Par ailleurs, il se trouve que, depuis la crise sanitaire, les manifestations de plein air se sont développées et notamment les manifestations littorales (trails, triathlon...) venant s'ajouter aux évènements préexistants (Estivent...). Ces flux inhabituels de visiteurs peuvent augmenter la dégradation des milieux, entraîner le dérangement d'espèces en période de nidification et l'érosion de certaines zones côtières.



Erosion du trait de côte : les zones à risque à Porspoder et l'exemple du GR34 au Spernoc

##### La démarche :

Des collaborations sur le volet environnemental ont été établies avec l'association organisatrice de Mazouman et le comité des fêtes de Porspoder afin de prendre en compte les enjeux « faune-flore » et « érosion » dans l'organisation de leurs évènements. Ces liens sont à conforter et mériteraient d'être étendus à l'ensemble des organisateurs d'évènements en contexte littoral.

Une réflexion sur l'élaboration d'une charte dédiée a été abordée avec les services de la CCPI.

##### Les actions à réaliser ou à poursuivre à la suite de l'ABC :

- Sensibilisation des organisateurs d'évènements en contexte littoral et création d'une charte de bonnes pratiques en lien avec la CCPI et le CD 29 pour la Presqu'île Saint-Laurent
- Formation par le « Jeu sérieux »

## 4 URBANISME

### 4.1 La révision du PLU et la prise en compte des enjeux environnementaux

#### Le contexte :

Un important travail a été réalisé de 2022 à 2024 sur la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune. Cela a été l'occasion de mobiliser les connaissances acquises depuis le début de l'ABC.

#### La démarche :

Au cours de la révision du PLU, il a été prêté une attention toute particulière à la question des zones humides, des boisements et des continuités écologiques. Les règlements écrits et graphiques intègrent cette réflexion. Par ailleurs, une OAP thématique « Biodiversité » a été rédigée et inclue dans le PLU.

Le PLU révisé intègre ainsi une extension de la surface des zones naturelles « N » et des EBC, la localisation du patrimoine bâti lié à l'eau, la protection des haies, la lutte contre les ruptures de continuité, la prise en compte des ruisseaux inventoriés pour l'occasion par l'OFB. Il est également novateur en ce qu'il propose des zones A\_abc qui correspondent à des continuités à restaurer. S'appuyant sur ce nouveau zonage, la commune a déjà pu acquérir des terrains agricoles qui auront vocation à conforter les corridors écologiques.

Une attention particulière est portée au PLUI qui est en cours d'élaboration. Ainsi, le principe d'un zonage consacré à la restauration de continuité (A\_TVB) a été acté et des repérages terrains réalisés pour les inscrire dans le règlement graphique.

Ce travail novateur de révision de documents d'urbanisme en s'appuyant sur le travail d'un ABC a fait l'objet d'une communication des élus

Manuel Combes et Marie Hascoët lors Webinaire organisé par le CNFPT : <https://cnfpt-formation.adobeconnect.com/p2qwyfg11muj/>



Diaporama présenté au Webinaire CNFPT et PLU montrant une zone A\_abc (en bleu)

#### Les actions à réaliser ou à poursuivre à la suite de l'ABC :

- Poursuivre une politique active d'acquisition foncière sur les secteurs identifiés en A\_abc
- Activer la police du maire et les services compétents en cas de non-respect des règlements du PLU

## 4 URBANISME

### 4.2 La cour d'école revégétalisée : le projet Chifoumi

#### Le contexte :

La cour de l'école du Spernoc était, jusqu'à présent, largement couverte de bitume comme la plupart des cours d'écoles aujourd'hui. En plus de la chaleur et du ruissellement générés par cette artificialisation, le lien des enfants aux éléments naturels était tenu.

#### La démarche :

A la demande des parents d'élèves, et avec l'aide du CAUE du Finistère, la cour d'école du Spernoc a fait peau neuve. Partant d'une surface accessible aux enfants très largement asphaltée dans la cour, la commune a souhaité engager une concertation avec tous les usagers de la cour afin de procéder à sa transformation dans le cadre des projets pilotes Chifoumi (<https://www.caue-finistere.fr/avis-dappel-a-candidatures/>).

Ainsi, le bureau d'études Onésime a été recruté sur appel à projet, et a mis en place une concertation sur deux mois, sous forme d'ateliers avec les enfants, les enseignantes, les agents du service d'entretien et du service périscolaire, les élus et les familles. Il en a résulté des travaux impliquant les enfants (dessins, plantations) pour obtenir une cour permettant de faire classe en extérieur, et qui a plus que doublé sa surface enherbée accessible aux enfants. Une dizaine d'arbres ont été plantés sur des surfaces désartificialisées, ainsi qu'une haie. De larges peintures au sol évoquant la biodiversité locale et le ruisseau du Spernoc structurent désormais la cour afin d'éveiller les enfants à la protection de leur environnement.



**LEGENDE**

**Trace**

- Arbre fruitier fruitier (1m)
- Olivier paupillée (1m)
- Potinier paupillée (1m)
- Olivier paupillée (1m) renforcé
- Olivier fruit à noyer
- Cordat plus

**Végétaux**

- Plantes arbustives/woxies
- Plantes grimpantes
- Coupeau de bois
- Coupeau de bois nomade pour axe de less
- Adens poétis
- Arbres existants conservés

**Mobilier**

- Mobilier tronc d'arbre
- Reine naturelle
- Table
- Bancs existants conservés

Cabane mise en place dans la cour d'école du Spernoc  
Création participative du réaménagement de la cour d'école

**Les actions à réaliser ou à poursuivre à la suite de l'ABC :**

- Les travaux viennent de se terminer
- Liens à renforcer avec le Verger partagé

## 4 URBANISME

### 4.3 L'éco-lotissement de Mezou Bourhis

#### Le contexte :

La commune de Porspoder a saisi l'occasion de l'ABC pour repenser les règles de son PLU alors en cours d'écriture, et mettre en application sur un terrain communal les prescriptions de son OAP Biodiversité.

#### La démarche :

Ainsi, le lotissement de Mezou Bourhis (3700 m<sup>2</sup>) sera divisé en 6 lots à bâtir et un lot collectif, avec une volonté forte de cohérence paysagère (maisons à ossature bois à toit double pente) et de préservation de l'environnement, en maintenant une densité de 32 logements/ha qui contribue à la sobriété de consommation foncière.

Le règlement du lotissement impose des clôtures perméables à la petite faune, une restriction au minimum des surfaces bitumées, une absence d'éclairage public, des stationnements tous perméables, et des bacs enterrés de récupération des eaux pluviales. Les haies et talus existantes devront être préservés, et un muret en pierres sèches rappelant les ruelles alentours sera inséré sur le bord du cheminement piétons/cycles central. Le CAUE conseillera les acquéreurs sur le traitement paysager, les bâches sont interdites et les plantations seront réalisées avec des essences locales.



Axonométrie Projet de l'éco-lotissement de Mézou Bourhis

#### Les actions à réaliser ou à poursuivre à la suite de l'ABC :

- Un autre projet d'éco-lotissement est en projet sur la commune

## **5 BIODIVERSITE CULTURELLE ET ARTISTIQUE**

### **5.1 Biodiversité sonore : « La musique dans tous ses états »**

#### **Le contexte :**

L'émission et la réception de vibrations sonores sont un commun entre les humains et les autres formes de vie animales. Par la voix, les instruments de musique, le frottement des ailes ou des pattes, le chant, les grognements et sifflements, les êtres s'expriment et communiquent leurs émotions.

Se sentir appartenir du même monde peut donc passer par la recherche d'un rapprochement, d'une osmose entre les bruits multiples de la nature, qu'ils soient minéraux, végétaux, animaux et humains.

#### **La démarche :**

Des associations musicales (dont PIAN'IROISE) et des artistes sont très présents sur la commune. Leurs inspirations et pratiques musicales émanent des paysages, des atmosphères et des climats environnants. Des coopérations sont en construction entre musiciens et chorales (classiques) locales y compris avec des communes voisines littorales, ce qui forme une forme de continuité écologique culturelle. Une envie de partager des pratiques musicales s'est exprimée au fil de rencontres autour de répertoires de musiques sacrées, classique et de mélodies bretonnes inspirées de la nature.

#### **Les actions à réaliser ou à poursuivre à la suite de l'ABC :**

- Soutien à l'organisation d'un concert sur les thèmes de la mer et de la presqu'île Saint-Laurent en associant le travail d'un chœur, d'une pianiste et d'un organiste (utilisation de l'orgue exceptionnel de l'église de Porspoder) en utilisant les espaces naturels et le patrimoine bâti de la commune comme cadre : espace naturel du Léhou, patrimoine bâti des lavoirs, espace emblématique de la salle Herry LEON (ancienne usine à goémon), églises et chapelles

## 5 BIODIVERSITE CULTURELLE ET ARTISTIQUE

### 5.2 Festival de la biodiversité

#### Le contexte :

L'ABC a permis des émotions, expressions et pratiques artistiques partagées :

- inventorier et mesurer les richesses naturelles et paysagères de ce territoire (patrimoine naturel, culturel et humain)
- comprendre les enjeux de ces patrimoines (leur fragilité, les conflits d'usage, leur destruction voire disparition)
- connaître les atouts et les ressources de ces biens communs qui nécessitent préservation, protection, restauration et valorisation scientifique et citoyenne
- s'approprier ce territoire comme espace vécu et à vivre au regard des changements climatiques et de leurs conséquences économiques, écologiques et sociales

Le sens esthétique intimement lié à l'intuition constitue un outil essentiel d'appréhension et de compréhension du monde qui nous entoure pour percevoir la beauté de l'arrangement de la nature, des formes naturelles qui résultent de processus naturels ordonnés et respectueux de certaines lois.

#### La démarche :

Ce projet consiste à faire émerger une approche festive, collective et solidaire pour pérenniser le travail d'inventaire scientifique. Un temps exceptionnel de partage, d'échanges d'expériences et de pratiques culturelles et artistiques pourrait se dessiner à travers un moment d'expression collectif de type « festival » qui conjuguerait « nature » et « culture » sous forme de récit mais aussi de projet de territoire partagé et coconstruit.

#### Les actions à réaliser ou à poursuivre à la suite de l'ABC :

- Mobilisation des acteurs locaux (associations et artistes)
- Valorisation de l'ABC sous des formes culturelles et artistiques à partir de différents supports (documentaires, expositions, écriture chorégraphique...)
- Favoriser l'organisation d'un festival alliant nature et culture

## **6 BIODIVERSITE D'ICI ET D'AILLEURS**

### **6.1 Coopération avec un village exemplaire au Sénégal : Kourientine**

#### **Le contexte :**

Une association de Porspoder porte un projet partagé avec un village sénégalais situé dans la zone sahélienne à la frontière gambienne. Elle accompagne les actions menées par Claire Clément, écologue et apicultrice installée depuis plus de 10 ans dans un programme d'aménagement et de développement local adapté aux contraintes et aux atouts naturels et culturels territoriaux.

#### **La démarche :**

Le projet consisterait en un échange d'expériences entre deux territoires très différents mais confrontés tout deux à des menaces environnementales avec des répercussions économiques et sociales.

Les questions à croiser pourraient être les suivants :

Quelle organisation d'un territoire de vie par l'utilisation des ressources naturelles et humaines ?

Comment accompagner de façon solidaire et pérenne ces actions sociales, sanitaires, environnementale, économiques et éducatives de populations isolées et démunies ?

Comment valoriser les ressources et les savoir-faire traditionnels dans un souci d'équilibre culturel ?

Comment adapter des techniques et des circuits de production, de distribution et de consommation pour un développement local et durable discuté avec les populations concernées ?

Comment favoriser des systèmes d'économie sociale et solidaire pour l'accès à des investissements, des services individuels et collectifs soutenables ?

#### **Les actions à réaliser ou à poursuivre à la suite de l'ABC :**

- Favoriser les échanges d'expériences via des conférences, discussions, parrainages scolaires...

## **6 BIODIVERSITE D'ICI ET D'AILLEURS**

### **6.2 Echanges d'expériences sur la conservation d'espèces menacées : l'exemple de l'association Renatura**

#### **Le contexte :**

L'association Renatura au Congo est connue depuis 2005 pour la qualité de son travail sur la conservation des tortues marines et de leur habitat au Congo.

C'est une démarche de volontariat international environnemental qui prend en compte l'imbrication des diversités naturelle et culturelle riches et menacées sur un territoire fragile de Parc national. Elle se base sur une mobilisation citoyenne et l'action d'un réseau international de scientifiques. Elle bénéficie d'une reconnaissance d'expertise internationale et le soutien financier de nombreuses institutions ainsi que des autorités politiques nationales.

Elle défend l'équilibre écologique en impliquant et en accompagnant les communautés côtières.

#### **La démarche :**

L'exemple de cette association peut être inspirant pour Porspoder. Les échanges d'expériences sur les regards portés à la biodiversité, sur les freins mais aussi les facteurs facilitants à mettre en œuvre peuvent être sources d'enrichissement.

#### **Les actions à réaliser ou à poursuivre à la suite de l'ABC :**

- Favoriser le partage d'expériences autour des paysages littoraux en pays d'Iroise et de la mangrove littorale équatoriale avec la côte Atlantique en commun
- Favoriser l'ouverture vers d'autres formes de conservation (parrainage de tortues)

## **7 FACTEURS CLES DE LA REUSSITE**

### **7.1 Une volonté politique affirmée**

#### **Le contexte :**

Si la commune de Porspoder s'est engagée dans un ABC et que les élus ont le souhait de mener une vraie politique environnementale prenant en compte la biodiversité, certains points de vigilance doivent être observés afin de pérenniser ces actions.

#### **La démarche :**

Mettre en place un ABC sur une commune signifie s'inscrire dans le temps long. Au-delà des 3 ans que nécessitent sa mise en place, il doit être poursuivi à travers la réalisation des actions décrites dans ces fiches mais aussi plus largement à travers une politique transversale qui implique tous les élus, au-delà des mandats.

Pour ce faire, des moyens humains et financiers doivent être alloués et un budget annuel dédié à la biodiversité. Les séquences Eviter-Réduire-Compenser (ERC) sont à prendre en compte lors des travaux réalisés dans la commune.

Les élus doivent s'engager à préserver au mieux les habitants non-humains du territoire en favorisant leurs conditions d'accueil et en les protégeant. Les réservoirs de biodiversité et les trames doivent être confortées et systématiquement prise en compte, le grignotage des habitats et la destruction des espèces proscrits. Les services compétents doivent être alertés en cas d'atteinte à la biodiversité qu'elle soit végétale ou animale.

L'attente sociétale sur ces questions est forte, les élus doivent en être convaincus et Porspoder peut continuer à être pionnière en Pays d'Iroise sur la prise en compte de sa biodiversité.

#### **Les actions à réaliser ou à poursuivre à la suite de l'ABC :**

- Mise en place d'un groupe de travail (comité biodiversité) pour le suivi des fiches-actions
- Etablir un budget annuel pour la biodiversité et dédier des moyens humains à la réalisation des fiches-actions
- Favoriser la mise en place de formations naturalistes et anthropologiques pour les élus, les agents communaux, les citoyens

## **7 FACTEURS CLES DE LA REUSSITE**

### **7.2 Le partage de connaissance et d'expérience**

#### **Le contexte :**

Pour être utile, un ABC doit être partagé et les connaissances acquises valorisées. L'acquisition de nouvelles connaissances doit continuer.

#### **La démarche :**

Très vite, la démarche d'ABC de Porspoder a été partagée auprès des collectivités et de différents acteurs (OFB, ABB, CNFPT, association Bruded, CCPI, association des éco-maires de France...). Ce partage a été important car il a permis de faire naître des vocations et de bénéficier de suggestions constructives. Porspoder accompagne aujourd'hui l'Atlas de la Biodiversité Intercommunale portée par Pays d'Iroise Communauté.

Si des séances de formations et des visites de terrain ont eu lieu dans le cadre de l'ABC, il est important de continuer à encourager la formation continue des agents communaux, des élus, des citoyens.

Le partage de connaissances s'est fait aussi auprès des habitants dans une démarche participative et via des outils d'informations (Lettre de Porspoder, Lettre de la Biodiversité, réseaux, Journées de l'ABC, expositions...). Une carte récapitulative des résultats de l'ABC a été réalisée et est en libre distribution. D'autres formats de valorisation des résultats pourraient être imaginés.

#### **Les actions à réaliser ou à poursuivre à la suite de l'ABC :**

- Poursuivre le partage de connaissances et d'expériences autour de l'ABC
- Continuer à suivre l'Atlas de la Biodiversité Intercommunal
- S'inscrire dans d'autres démarches de connaissances et de prises en compte de la biodiversité
- Valoriser les résultats des inventaires par une belle édition
- Poursuivre les démarches de sensibilisation et d'information auprès des habitants et pérenniser la dynamique en s'appuyant sur toutes les ressources
- Favoriser les échanges d'expériences avec des agents et les élus, associations et habitants d'autres communes
- Encourager la formation continue des agents et des élus (Fresque de la biodiversité, visite d'expert...)

## **7 FACTEURS CLES DE LA REUSSITE**

### **7.3 La mobilisation citoyenne**

#### **Le contexte :**

Un ABC lance le moteur de la prise en compte de la biodiversité sur un territoire. Pour l'alimenter, il faut des forces vives, engagées, une mobilisation citoyenne.

#### **La démarche :**

La clé de la réussite d'un ABC s'évalue dans le temps, quand les habitants se sont saisis des clés de la protection de leurs colocataires animaux et végétaux. Cohabiter, associer nature et culture, humain et non-humain. Faire vivre l'ensemble des composantes vivantes d'un territoire. Accepter le partage de l'espace et le respect des différences. Continuer à apprendre, à mieux connaître. Monter ensemble des projets qui ont un sens collectif et partagé autour de la biodiversité.

Les souvenirs, les émotions et les pratiques artistiques sont à considérer comme des vecteurs importants d'ouverture des sens et de l'esprit à la diversité biologique et culturelle.

#### **Les actions à réaliser ou à poursuivre à la suite de l'ABC :**

- Encourager les initiatives citoyennes et associatives qui favorisent la biodiversité
- Encourager les projets d'écoles qui prennent en compte la biodiversité
- Encourager les initiatives d'acquisition de connaissance (inventaires naturalistes, alimentation du portail Faune-Bretagne...) : suivi Pop amphibiens et reptiles, inventaires STOC/SHOC, inventaires mammifères, suivi d'un estran de référence et de certaines espèces indicatrices des changements en lien avec l'OBCE
- Encourager la création d'un festival ou d'évènements alliant nature et culture
- Encourager les projets et formes de créations artistiques en lien avec la biodiversité